



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le jeudi 9 novembre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche, responsable des travaux publics
4. Période de questions (20 minutes)
5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION #267-23

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #268-23

3. Embauche, responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a procédé à un affichage de poste afin d'embaucher un responsable des travaux publics pour la voirie municipale (poste permanent);

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des curriculum vitae reçus pour le poste de manœuvre pour la voirie, quatre candidats ont été rencontrés dans le cadre d'entrevues qui ont eu lieu le mercredi 1^{er} novembre et jeudi 2 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le comité recommande l'embauche de M. Jean-Michel Lefebvre pour le poste de responsable des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche de M. Jean-Michel Lefebvre à titre de responsable des travaux publics, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

4. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #269-23

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.